



Mairie d'AUBY
Lancement Prestations de débarrassage
et de nettoyage de deux bâtiments municipaux
Décision n° 2025/137/MP

Envoyé en préfecture le 22/08/2025

Reçu en préfecture le 22/08/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250822-DD_2025_137-AR



Publié le 22 août 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le DCE relatif au marché « Prestations de débarrassage et de nettoyage de deux bâtiments municipaux sis 8 rue de la commune de Paris et 30 rue Léon Blum » établi par le Service marchés publics;

Considérant la volonté de confier le marché à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et/ou aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " Prestations de débarrassage et de nettoyage de deux bâtiments municipaux ", établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2

De passer le marché par procédure adaptée;

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, 22/08/2025



Bernard CZECH
Maire